



Mairie de
LA BARRE DE MONTS
(85550)

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 Février 2014

Compte Rendu

L'an deux mil quatorze, le Mardi 04 Février à 20 h 00 précises, le Conseil Municipal de LA BARRE DE MONTS s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SANGAN, Maire.

Date de convocation : le 23 Janvier 2014.

Présents : MM. Christian SANGAN, Maire, Philippe RAFFIN, Philippe MOREAU et Guy-Paul ROBARD, adjoints,

M. Pascal DENIS, Melle Nathalie GIVELET, MM. Dominique GUILLEMARD, Habib CHEHADE, Bernard CORCAUD et Cyrille BONNEAU, Mme Dominique MARTINEAU, M. Dominique FORTIN, Melle Laurence ARTUS, M. Joseph GABORIT, Mme Chantal DELAPRÉ, MM. Baptiste ARNAUD et Yvon GALLERAND, conseillers municipaux.

Excusés : MM. Jean LAFOUGE représenté par M. Christian SANGAN et Bénédicte ROLLAND représenté par M. Habib CHEHADE.

M. Cyrille BONNEAU a été désigné à la majorité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

→ en période de vacances scolaires (après déduction des aides des caisses d'allocations familiales) :

Tarifs QF <= 700 € *	Droit d'inscription (séjour d'été)	Forfait journalier
° Enfant Commune	16,00	9,00
° 2ème enfant et +	8,00 **	8,00
** GRATUIT à compter du 3ème enfant		
Tarifs QF > 700 € *		
° Enfant Commune	16,00	12,50
° 2ème enfant et +	8,00	
* Tarifs applicables aux familles résidant hors CNE mais dont l'un des membres y exerce son activité professionnelle		
Autres régimes et hors commune	16,00	14,80
Tarif "Péri-centre" (par période horaire)		0,70
Tarif applicable forfaitairement de 08 h 30 à 9 h 00 et/ou de 17h30 à 18 h00		

→ les mercredis en période scolaire : ouverture exceptionnelle 4 à 5 fois par an pour des sorties ou activités ciblées (aucune participation des caisses d'allocations familiales), tarif unique « demi-journée sans repas » de 5,00 € (unanimité),

- création d'un tarif passerelle (Atelier danse Hip Hop pour espace jeunes et accueil de loisirs) : 10,00 €,

- recrutement des personnels nécessaires à l'encadrement des séjours (augmentation des rémunérations de 1,00%) (unanimité moins 1 abstention),

Personnel communal

- a autorisé le recrutement de divers personnels auxiliaires en contrat CDD, afin de faire face aux besoins liés à la prochaine saison estivale (service animation culturelle, police municipale, services techniques (unanimité moins 1 abstention),

Affaires foncières

- a donné son accord pour la signature d'une convention avec la société communale de chasse, autorisant cette dernière à utiliser les parcelles communales situées en zone de marais, pour une surface d'environ 27 hectares, dans le cadre d'un bail de chasse d'une durée maximum de 9 ans et moyennant une redevance annuelle fixée à 1,00€ par hectare (unanimité moins 2 abstentions),

Urbanisme

- a décidé d'approuver le dossier de modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols (suppression de l'emplacement réservé n°07 rte de la Grande Côte) (10 pour et 8 contre),

Intercommunalité

- s'est prononcé favorablement sur le projet de modification des statuts de la communauté de communes Océan-Marais de Monts (nouvelle compétence facultative : mesures en faveur des transports collectifs péri-urbains) (unanimité),